



centre d'accueil de jour **cap avenir**

COMMUNIQUER • ACCOMPAGNER • PERSONNALISER

LIVRET D'ACCUEIL



Sommaire

Bienvenue au Centre d'Accueil de Jour CAP Avenir

Présentation de l'Établissement

Qui sommes-nous ?

Pour nous contacter

Pour vous rendre au Centre d'Accueil de Jour

Nos horaires d'ouverture

Votre admission dans l'établissement

I. La procédure

II. Votre dossier

1. Le dossier de votre admission

2. Le dossier administratif

3. Le dossier de votre accompagnement

L'accompagnement au Centre d'Accueil de Jour Cap Avenir

I. Les différents modes d'accompagnement

1. En présentiel

2. En distanciel

3. Les stages et séjours d'accueil temporaire

II. L'accompagnement éducatif

III. L'accompagnement psychologique

IV. L'accompagnement social et de suite

V. La participation à la vie de l'établissement

VI. La restauration et l'entretien des locaux

VII. Le recours à un médiateur en cas de non-respect de vos droits

Bienvenue au Centre d'Accueil de Jour

Vous venez d'être accueilli au Centre d'Accueil de Jour CAP AVENIR.

Afin de faciliter votre arrivée parmi nous, nous avons rédigé ce livret d'accueil.

Il vous présente notre établissement, décrit son organisation au quotidien, ainsi que vos droits et devoirs.

Nous l'avons élaboré avec les personnes accueillies présentes et les membres de l'équipe éducative.

Nous avons fait le choix de le rendre le plus accessible possible à tous.

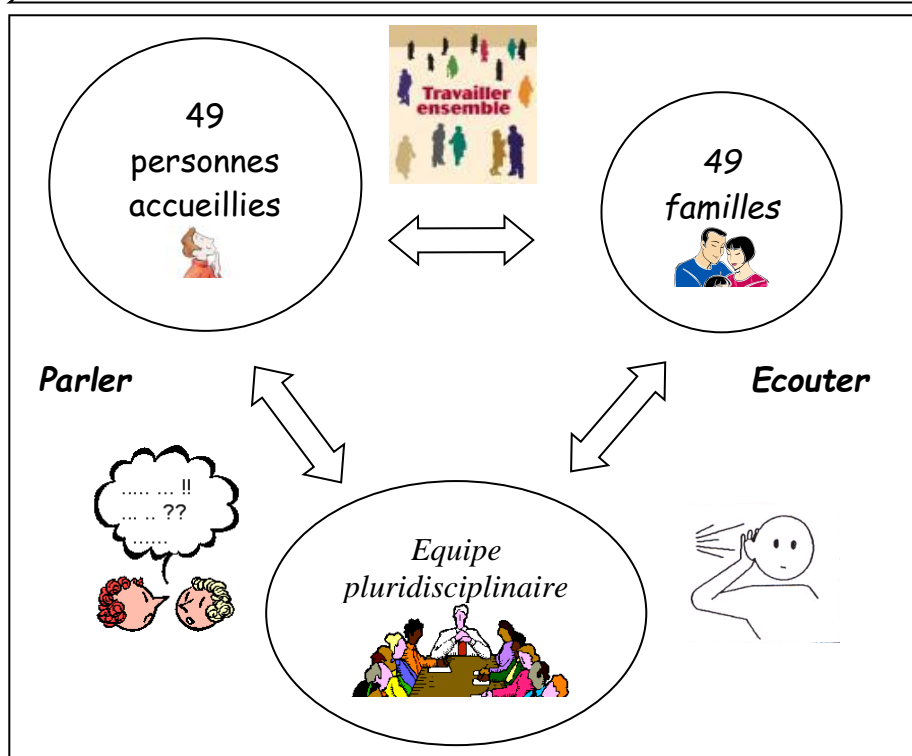
C'est pourquoi nous avons essayé de traduire la plus grande partie de ce document en langage adapté.

Le résultat n'est pas parfait et il ne demande qu'à être amélioré.
N'hésitez donc pas à nous faire part de vos remarques et propositions.

Elisabeth POILLOT
Directrice

Mise à jour 14/05/2022

Centre d'Accueil de Jour



Présentation de l'Établissement

Qui sommes-nous ?

L'établissement est géré par l'**AFDAEIM** (Association Familiale d'Aide aux Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux), association issue du mouvement parental.



L'AFDAEIM gère plusieurs établissements en Région Parisienne et en Vendée. Elle adhère aux valeurs défendues par l'UNAPEI (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) et est de ce fait reconnue d'utilité publique.



Son siège est situé 1, allée du Paradis – 93240 STAINS



Tel : 01 48 26 31 32

Le Centre d'Accueil de Jour a ouvert ses portes le 20 février 1980. Il accueille en externat 49 adultes en situation de handicap mental, ne pouvant s'insérer dans le milieu du travail même protégé.

Tout au long de votre accompagnement, nous mettons en œuvre votre projet personnalisé et de parcours, tel que vous l'avez défini.


Une personne = un projet


Pour ce faire, nous nous engageons à :

- ✓ Vous accompagner et vous soutenir dans les actes de la vie quotidienne
- ✓ Maintenir et développer vos acquis éducatifs et sociaux
- ✓ Vous permettre d'accéder à la plus grande autonomie possible
- ✓ Favoriser votre expression individuelle
- ✓ Assurer écoute et soutien auprès de votre famille

Pour nous contacter

COORDONNEES :

 19, avenue du Général de GAULLE
93440 DUGNY

 Tél : 01 48 38 02 27

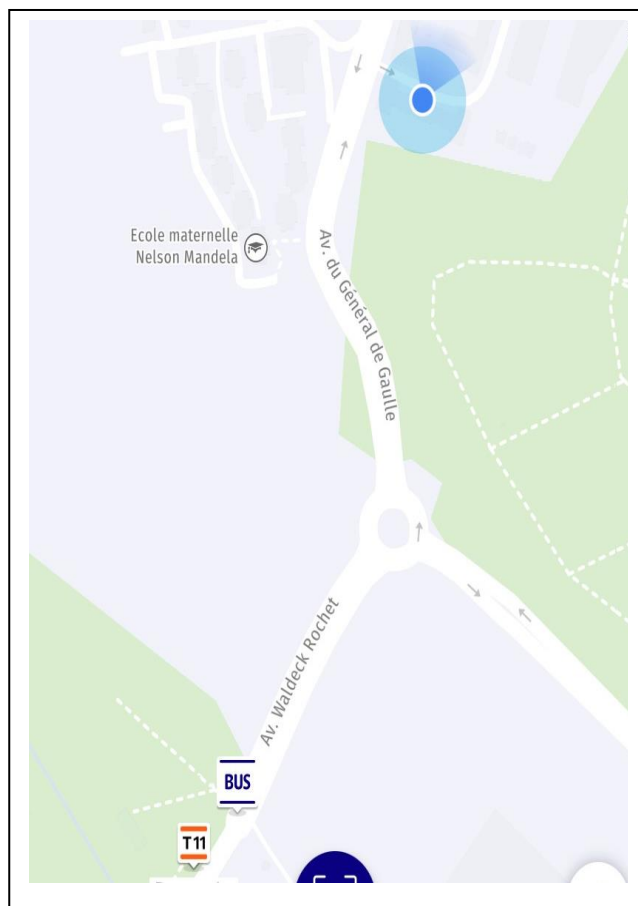
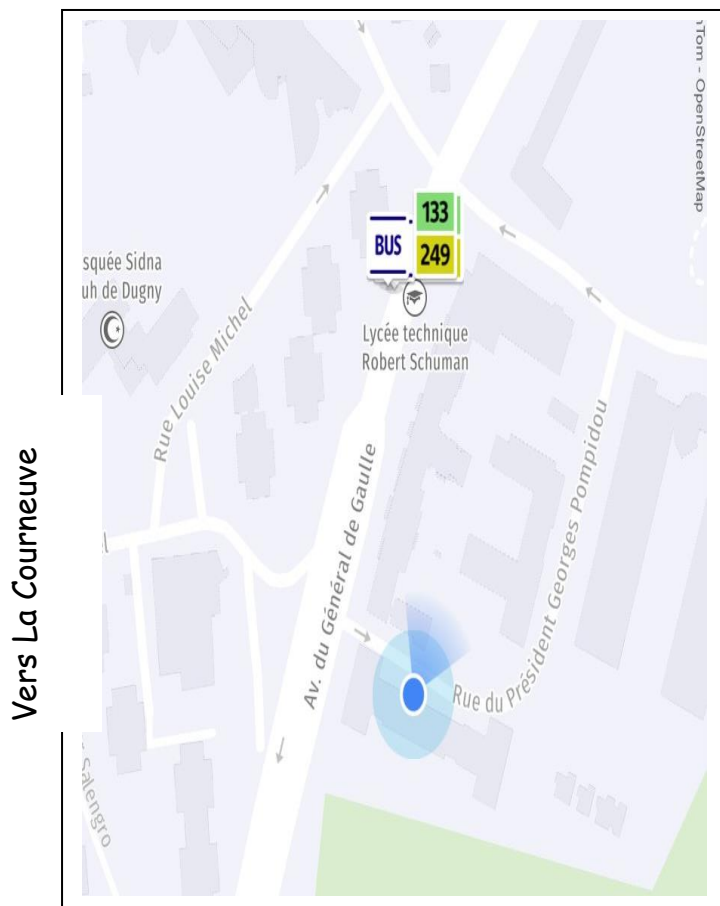
 Email : caj.cap.avenir@afdaeim.fr

Blog : <https://caicapavenir.fr/>

Pour vous rendre au Centre d'Accueil de Jour

A pied ou en voiture

Vers Garges les Gonesse



Vers Drancy – Le Bourget

Accès par les transports en commun



RER B



Gare du Bourget

A la Gare du Bourget : bus 133 direction Sarcelles, ou bus 249 si vous venez de La Courneuve (Arrêt Albert Chardavoine)



Bus 133

Bus 249



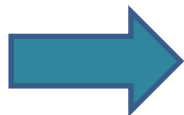
Arrêt Albert Chardavoine




Arrêt Dugny / La Courneuve


T 11

Avec la Société de Transport HEXATRANS ou le PAM 93




Hexatrans


 78 avenue de la République
93700 DRANCY

 01 48 30 16 54

PAM 93

 ZI les Mardelles
26/36 rue Alfred Nobel

93600 AULNAY SOUS BOIS

 09 88 99 93 93

Nos horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi, vendredi



9 h 30



16 h 00

Mercredi



9 h 30



13 h 00

Un samedi par mois



9 h 30



13 h 00

Pour toute information complémentaire relative à votre accueil au CAJ, un accueil téléphonique est à votre disposition pour répondre à vos interrogations et vous diriger vers la personne compétente.

Vous pouvez également confirmer votre présence aux différents rendez-vous proposés durant votre prise en charge par téléphone.

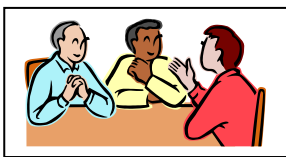


shutterstock.com - 1191197050

Votre admission dans l'établissement

Pour pouvoir être admis au CAJ, vous devez nous adresser un Dossier Unique de Demande d'Admission (DUDA), accompagné de la notification d'orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

I- La procédure



Votre admission se déroulera sur une période de 6 mois environ qui permettra de recueillir votre adhésion au projet proposé par le CAJ.
Cette période comporte 3 étapes : entretien, période d'accueil temporaire et évaluation

II- Votre dossier

Il est conservé dans un lieu fermé à clé.

Vous-même et /ou votre représentant légal
Pouvez avoir accès à ce dossier, selon une
Procédure définie dans le règlement de fonctionnement.



Durée de conservation

Ce dossier sera conservé 20 ans après la date de votre admission.

Confidentialité

L'ensemble du personnel ayant accès au contenu de votre dossier est tenu à une obligation de discrétion professionnelle.

Votre dossier est composé de plusieurs éléments :

1. Le dossier de votre admission



- Documents transmis par l'établissement antérieur
- Bilans et conventions de vos accueils temporaires au CAJ
- Courriers concernant cette période

2. Le dossier administratif



- Contrat de séjour et projet personnalisé et de parcours
- Pièces administratives

A votre admission nous vous demandons de nous fournir les documents suivants :



Votre notification d'orientation au CAJ délivrée par la MDPH



Le jugement de tutelle ou curatelle



La photocopie de votre Carte Mobilité Inclusion (CMI)



La photocopie de votre attestation Carte Vitale



La photocopie d'une pièce d'identité

- La feuille de renseignements administratifs
- Les différentes autorisations signées
- Une Attestation responsabilité civile

Ainsi que vos éléments médicaux :

3. Le dossier de votre accompagnement



- Compte-rendu psychos éducatifs
- Dossier social
- Démarches, courriers

L'accompagnement au Centre d'Accueil de Jour Cap Avenir

L'Equipe pluriprofessionnelle est composée de professionnels diplômés (éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs, enseignants en pratique sportive adaptée, psychologue), pour vous offrir un accompagnement éducatif et psychologique.

Notre objectif est de vous amener à développer les compétences nécessaires à une vie plus inclusive et autonome.

Parallèlement nous élaborerons votre projet personnalisé et proposerons, en fonction de vos souhaits et besoins, les activités les mieux adaptées à votre situation de handicap.

Pour en assurer la cohérence et le suivi, l'équipe pluri professionnelle se réunit tous les matins (9h-9h30) et les mercredis après-midi.

I. Les différents modes d'accompagnement

À la suite de la crise sanitaire du COVID 19, nous avons repensé nos modes d'accompagnement et notre fonctionnement. Nous vous offrons la possibilité de bénéficier d'un accompagnement en présentiel et en distanciel. Ce nouveau mode d'intervention permet de renforcer le partenariat entre vous, vos pairs-aidants et l'équipe du CAJ.

1. En présentiel

Nous avons adapté notre accompagnement et nous vous proposons un accueil personnalisé de 1 à 4 jours de présence dans le respect des gestes barrières. La répartition de vos activités répond à votre projet personnalisé. Elle est établie sur une semaine et pour une période déterminée.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE	
MATIN	ACCUEIL 	BRICOLAGE 	SPORT 	PHOTO 				
MIDI								
APRES-MIDI	JARDINAGE 	A LA CARTE 		BRICOLAGE 				

2. En distanciel

L'équipe du CAJ propose chaque jour une activité sur l'application Zoom. Une programmation mensuelle est établie.

Vous avez la possibilité d'y participer lorsque vous n'êtes pas présent au CAJ.

Année : 2022

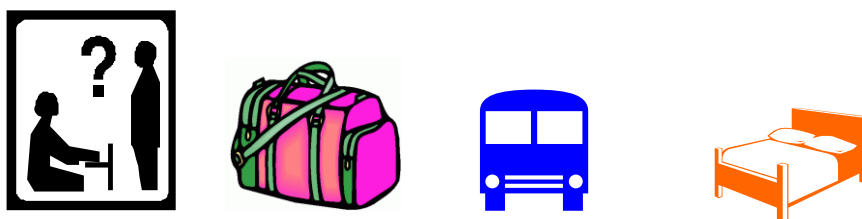
JANVIER

LIEN POUR ZOOM / <https://us06web.zoom.us/j/6444421280>

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAM	DIM
3	4	10h15 5	10h15 6	14h15 7	8	9
/	JEAN-MARIE—LILAVIE 	EVA—CULTURE G 	IBTISSEM—TS A LA BIBLIQ 	MANUE—YOGA 		
14h15 10	10h15 11	10h15 12	10h15 13	14h15 14	15	16
EVA—CUISINE 	STEPHANE P—THEATRE 	JEAN-MARIE—LILAVIE 	IBTISSEM—TS A LA BIBLIQ 	STEPHANE—DEPI 		
14h15 17	10h15 18	10h15 19	10h15 20	14h15 21	22	23
MELANIE—JEUX DE L'INTRUS 	MANUE—CUISINE 	STEPHANIE—GYM DOUCE 	IBTISSEM—JEUX & QUIZZ 	MELANIE—SUDOKU 		
14h15 24	10h15 25	10h15 26	10h15 27	14h15 28	29	30
EVA—QUIZZ & JEUX 	STEPHANIE—CUISINE 	STEPHANE P—THEATRE 	JEAN-MARIE—LILAVIE 	MELANIE—CUISINE 		
14h15 31	10h15 1	10h15 2	10h15 3	14h15 4		
MANUE—YOGA 						

3. Les stages et séjours d'accueil temporaire dans un autre établissement

Dans le cadre de votre projet personnalisé et de parcours, des stages et séjours d'accueil temporaire pourront être effectués dans des établissements de type Foyer de Vie, Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) ...



II. L'accompagnement éducatif

- ✓ Développer et maintenir le lien social



- ✓ Communiquer, parler, échanger avec les autres



- ✓ Apprendre à utiliser les outils numériques dans sa vie quotidienne



- ✓ Apprendre à participer aux actes de la vie quotidienne



- ✓ Savoir prendre soin de sa santé et de son hygiène de vie



- ✓ Savoir s'occuper



III. L'accompagnement psychologique



Le psychologue clinicien peut vous apporter une aide de type thérapeutique. Il peut vous proposer des entretiens individuels ainsi qu'à votre famille.

En cas de besoin, soit à votre demande, soit à la nôtre, d'autres rendez-vous de ce type pourront être organisés.

IV. L'accompagnement social et de suite



Entretien/Rendez-vous

La mission du service d'accompagnement social et de suite est de vous soutenir et de vous accompagner, ainsi que vos pairs-aidants, dans toutes les démarches administratives en rapport avec votre situation au cours des différentes étapes de votre accompagnement au Centre d'Accueil de Jour :

- ✓ Pendant la période d'admission
- ✓ Au cours de votre accompagnement et de l'élaboration de votre projet de vie

V. La participation à la vie de l'Etablissement

Votre représentation au Conseil de la Vie Sociale

- ✓ Trois fois par an, le Conseil de la Vie Sociale se réunit. Vous y serez représenté par des personnes élues parmi les personnes accueillies au CAJ.
- ✓ Cette réunion sera préparée avec l'ensemble de l'équipe éducative.



- ✓ Le Conseil de la Vie sociale est également composé par les parents ou représentants légaux élus, des administrateurs de l'AFDAEIM, des professionnels et des représentants de la municipalité.

VI. La restauration et l'entretien des locaux



Les matières premières nécessaires à la confection des repas sont fournies par notre prestataire API.



Les menus sont élaborés par un groupe de personnes accueillies, et validés par une diététicienne.

Les repas sont entièrement préparés sur place par un cuisinier mis à disposition par la société API.

Deux salles de restauration accueillent les convives (rez-de-chaussée et étage)



L'entretien des locaux

Deux agents de service s'occupent de l'entretien des locaux et de l'organisation du repas (mise de la table, service, vaisselle...)



Un agent d'entretien est chargé des travaux d'entretien des locaux ainsi que des réparations.



VIII. Le recours à un médiateur en cas de non-respect de vos droits (loi 2002-2 du 2 janvier 2002)

En cas de réclamation, de non-respect de vos droits, vous pouvez contacter la Directrice de l'établissement.

Par ailleurs si vous le jugez nécessaire, vous pouvez gratuitement, vous ou votre représentant légal, sur simple demande faire appel à un médiateur. Vous pouvez choisir ce médiateur sur la liste des Personnes Qualifiées de votre département, liste établie conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général.

Les assurances souscrites par l'établissement

Un contrat d'assurance « responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels » et un contrat d'assurance « multirisques » (incendie, vol, bris de glace et de machine) sont souscrits auprès de GRAS SAVOYE (50, rue Boulbonne. BP 28 511. 31 685 TOULOUSE CEDEX)

Mot de la fin

Ce document a été validé tout au long de sa réalisation par les personnes accueillies y ayant participé ainsi que par le Conseil de la Vie Sociale lors de sa réunion du 14 mai 2022.

Si vous avez des difficultés pour lire et comprendre ce document, n'hésitez pas à demander de l'aide au personnel du Centre d'Accueil de Jour.